



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHİ à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du lundi 25 novembre 2019
Délibération N°2019/278

Programmation conférence 2020 à l'espace diamant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019_278-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



PREAMBULE

Dans le cadre de la saison du théâtre municipal, un cycle de conférences est proposé chaque saison au public.

Ces conférences se déroulent principalement à l'Espace Diamant mais aussi hors les murs (bibliothèque patrimoniale, salle Jean Schiavo, grande galerie du Musée Fesch).

D'autres part, certaines interventions pourront être proposées dans les Maisons de quartiers ou les médiathèques de la ville afin de toucher un plus large public.

LES THEMATIQUES

La programmation municipale s'organise autour de thématiques qui concernent **les grands débats qui traversent la société.**

Des spécialistes (Sociologues, historiens, artistes, philosophes...) sont conviés pour apporter leur éclairage et introduire les débats.

Ces rencontres permettent des discussions ouvertes à toutes les réflexions et contribuent à nous faire **mieux comprendre le monde contemporain (économie, sociologie, histoire, culture, art..).**

LES PARTENARIATS

En parallèle de cette programmation, des partenariats sont mis en place avec :

- **La Société Corse des Etudes Freudiennes - Cycle « Art et psychanalyse »**

Considérant que la psychanalyse touche de près tout ce que peut apporter l'art à l'humanité, c'est à travers la rencontre avec une œuvre d'art, qu'un auteur ou un clinicien nous fait part de son analyse et nous permet de comprendre avec une approche différente la création artistique.

- **Les éditeurs corses - Cycle « Culture et Patrimoine corses »**

Spécialistes, écrivains, historiens et chercheurs présentent le fruit de leurs réflexions, formalisées dans leurs ouvrages parus ou à paraître (aux éditions Piazzola, Albiana, Colonna Editions ou autres éditeurs corses). Ces rencontres permettent de valoriser et faire connaître toute la production régionale.

- **L'Université de Corse**

Ce partenariat est mis en place avec :

- la Chaire Universitaire « L'Esprit Méditerranéen Paul Valéry », ce cycle invite des professeurs de Méditerranée et d'ailleurs, pour animer des conférences au musée, à la bibliothèque ou à l'Espace Diamant selon une thématique spécifique définie par l'université.

- la Cellule Valorisation de la Direction de la Recherche et du Transfert de l'Université et le CNRS, pour des rencontres scientifiques, dans le domaine des sciences formelles et des sciences humaines.

LA PROGRAMMATION

Pour la saison 2019/2020 les cycles de conférences sont répartis selon un planning précis à raison de 4 dates accordées par partenaires, sur l'année.

Les éditeurs Corses :

- Colonna Edition - dates à définir*
- Editions Piazzola- dates à définir*
- Albiana - dates à définir*

La Société Corse des Etudes Freudiennes - dates à définir*

*Le détail du programme est en cours d'élaboration et les dates restent à définir en concertation avec les intervenants

L'Université de Corse

Dans le cadre du partenariat avec la Cellule Valorisation de la Direction de la Recherche et du Transfert de l'Université et le CNRS, réparties selon le planning suivant :

- Lundi 27 janvier 2020 - La pollinisation
- Jeudi 14 mai 2020 - Huiles essentielles de plantes de Corse
- Lundi 18 mai 2020 - Histoire du peuplement animal

Ce programme est non exhaustif et pourra être complété sur proposition de l'autorité municipale.

LE BUDGET

Le budget pour le cycle de conférence pour l'année 2020 est estimé à 5000€.

Les crédits afférents à cette programmation des conférences à l'Espace Diamant seront proposés au chapitre 11, fonction 33, article 6232 du budget de l'exercice 2020;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le cycle de conférences pour l'année 2020 de l'Espace Diamant

D'autoriser, Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à cette programmation, Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions en vue de la réalisation de cette programmation,

De dire que, les crédits afférents à cette programmation des conférences à l'espace diamant seront proposés au chapitre 11, fonction 33, article 6232 du budget de l'exercice 2020

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

Considérant qu'il convient de définir la programmation d'un cycle de conférences pour l'année 2020 à l'Espace diamant

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le cycle de conférences pour l'année 2020 de l'Espace Diamant

AUTORISE

Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à cette programmation,
Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions en vue de la réalisation de cette programmation,

DIT QUE

Les crédits afférents à cette programmation des conférences à l'Espace Diamant seront proposés au chapitre 11, fonction 33, article 6232 du budget de l'exercice 2020

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI
